



Conseiller PEB - base

DETAILS SUR LA FORMATION

Attestation de participation.

Prix: 950 €

Durée: 48h00

Horaire: de 9h00 à 17h30

Dates: les 11/01 - 18/01 - 25/01 - 01/02 - 08/02 - 22/02 et 15/03/2019 / OU les 26/04 - 10/05 - 17/05 - 28/05 - 07/06 - 14/06 et 28/06/2019

Places: Min. 8 - Max. 15

CONDITIONS D'ADMISSION

Le coût de la formation est à payer au minimum 8 jours avant le début du cours.

Les inscriptions en ordre de paiement sont prioritaires sur les autres.

Document à fournir à l'inscription ou au plus tard au 1er jour de cours :

- Néant.

En cas d'annulation, voir article 7 de nos conditions générales de vente ci-dessous.

Voir nos conditions générales de vente [ICI](#)

Description

Pour les travaux de types « Bâtiment Neuf » et « Rénovation Lourde », au sens de l'Ordonnance PEB, le maître d'ouvrage doit désigner un conseiller PEB.

Les principales tâches du conseiller PEB sont :

- Constater et évaluer les dispositions prises en vue de respecter les exigences PEB, mentionnées dans la proposition PEB;
- Calculer les exigences PEB et déterminer si les résultats obtenus répondent aux niveaux requis;
- Informer le maître d'ouvrage et l'architecte s'il s'avère en cours de chantier que le projet s'écarte des niveaux requis;
- Calculer les exigences PEB finales, c'est-à-dire celles du bâtiment tel que construit ou rénové.

PROGRAMME :

Introduction;
 Enveloppe;
 Ventilation;
 Chauffage;
 Eau chaude sanitaire;

Refroidissement;
Energie primaire;
Documents PEB;
Spécificités non résidentielle;
Evaluations des connaissances.

objectif

Maîtriser le contenu de la réglementation et les logiciels. (l'attestation de formation est nécessaire pour l'obtention de l'agrément de conseiller PEB en RBC).

Public cible

PUBLIC CIBLE : architectes, ingénieur civil, ingénieur industriel ou bio-ingénieur.

PRÉREQUIS : être titulaire d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur civil, industriel ou bio-ingénieur ou assimilé ou d'un diplôme équivalent délivré dans un autre état de l'Union Européenne.